



E2 : réduire l'eutrophisation des eaux littorales
G1 : développer la connaissance pour éclairer les choix

Fiche RDI_1 Version n°1

Applicable au 1^{er} janvier 2025
(CA du 14 novembre 2024)

RDI_1 - Favoriser la connaissance générale, la recherche et l'innovation

Nature et finalité

La connaissance est un préalable indispensable pour permettre aux acteurs locaux et à l'agence de l'eau d'agir. L'objectif de ces dispositifs d'aide est de soutenir l'amélioration et le partage de la connaissance. Cette connaissance doit avoir pour finalité de permettre des actions efficaces et efficientes pour atteindre les objectifs environnementaux du Sdage et les objectifs du programme d'intervention.

Pour cela, il s'agit de :

- renforcer en priorité l'acquisition de connaissance sur les sujets émergents et là où son insuffisance est un frein important à la mise en œuvre d'actions ;
- développer les visions prospectives pour l'adaptation des territoires et des usages aux enjeux futurs, dans un contexte de dérèglement climatique ;
- permettre d'explorer et tester de nouvelles pistes de solutions via la recherche et l'innovation.

Les études de connaissance générale concernent : la connaissance des milieux et de leur fonctionnement, des usages et pressions les impactant, des leviers et modes d'action, ainsi que des liens actions – pressions – qualité des eaux.

Pour favoriser le transfert de connaissance, la valorisation de ces études est également aidée :

- Documents de valorisation des résultats opérationnels des projets de recherche : méthodes, états de l'art, retours d'expérience...
- Colloques scientifiques et techniques d'échange d'expériences et d'information.

Les dispositifs aidés sont :

Dispositifs aidés	Taux d'aide plafond
Études de connaissance générale et prospective - à caractère transversal ou multi thématiques	Prioritaire*
Profils de baignade, de vulnérabilité conchylicole et de pêche à pied	Prioritaire*
Recherche et développement à finalité opérationnelle, innovation, expérimentation	Prioritaire*
Colloques scientifiques et techniques, valorisation des résultats de la recherche ou innovation	Accompagnement*

* Dans la limite de l'encadrement européen des aides publiques pour les activités économiques

Lien vers les dispositifs aidés dans le cadre d'autres fiches actions :

Pour les études liées aux démarches territoriales, les études de connaissance monothématiques, se référer aux fiches actions des thématiques concernées.

Bénéficiaire

Public ou privé

Critères d'éligibilité

- La recherche et développement, à finalité opérationnelle, l'innovation et l'expérimentation, doivent être liées à des thématiques ou spécificités géographiques du bassin Loire-Bretagne. Les projets ayant une portée nationale relèvent de la politique de soutien de l'office français de la biodiversité (OFB).
- La recherche et développement sur les process de traitement n'est pas éligible.
- L'élaboration et l'actualisation des profils de baignade sont éligibles uniquement pour les sites identifiés prioritaires au titre du 12^e programme, à savoir les sites de baignade classés bons avec risque de déclassement, suffisant, insuffisant ou s'inscrivant dans le cadre d'une démarche de reconquête faisant suite à leur fermeture administrative.
- Colloques scientifiques et techniques d'échange d'expériences et d'information. Les colloques à portée nationale qui relèvent de l'OFB ne sont pas aidés par l'agence de l'eau. Les colloques scientifiques et techniques doivent avoir pour objectif de partager les connaissances avec un public varié, sans se limiter à un groupe d'acteurs. Leur objet doit concerner un ou plusieurs enjeux prioritaires pour l'atteinte du bon état.

Dépenses éligibles et calcul de l'aide

Dépenses éligibles = coût du projet

Pour les coûts internes des projets réalisés en interne pour tout ou partie

Les salaires et charges des fonctionnaires d'État ou contractuels ayant un contrat de droit public à durée indéterminée avec une structure publique d'État sont exclus des dépenses éligibles.

Plafond des dépenses liées aux frais de personnel :

- Salaire chargé avec un coût plafond de 72 500 €/an par équivalent temps plein (ETP)
- Forfait d'accompagnement : 12 000 € par ETP
- Référence de calcul : 1 ETP = 210 jours/an

Colloques scientifiques et techniques

Frais de location de salle, d'intervention, de repas, d'hébergement des intervenants, de réalisation de documents techniques pour les participants, d'information sur le colloque hors campagne média. Les salaires du personnel de l'établissement organisateur ne sont pas pris en compte.

Expérimentation de nouvelles technologies ou pratiques

Dans le cas où l'innovation n'atteindrait pas ses objectifs initiaux, possibilité d'une prise en charge des investissements supplémentaires rendus nécessaires pour rétablir le bon fonctionnement du système. Ces demandes sont étudiées et soumises au conseil d'administration.

Cadre technique de réalisation

Pour toutes les études

Les approches transversales et multithématiques sont encouragées : petit et grand cycles, amont - aval, lien terre - mer, approches des sciences humaines complémentaires à l'expertise technique...



Le maître d'ouvrage s'engage à inviter l'agence aux réunions de suivi et de bilan du projet.

L'agence de l'eau doit avoir le droit de diffuser les rapports moyennant la citation des sources et d'utiliser les résultats de l'étude.

Recommandation : Les rapports d'études et leurs données associées peuvent nécessiter une actualisation ultérieure. Le porteur de projet veillera à anticiper ce besoin dès la rédaction du cahier des charges de l'étude initiale.

Profils de baignade et de vulnérabilité conchylicoles et pêche à pied

Il est recommandé au maître d'ouvrage de s'appuyer sur les guides techniques élaborés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, diffusés sur son site internet.

Innovation

Dans le cas de projets innovants, mise en place d'une convention multipartite (maître d'ouvrage, financeurs, constructeur) fixant :

- les modalités de prise en charge des risques liés à un éventuel dysfonctionnement de l'innovation,
- la mise en place d'un comité de suivi du projet associant l'ensemble des partenaires techniques et financiers,
- la réalisation d'un suivi dans le temps des performances du dispositif innovant aidé,
- la production au final d'un document de synthèse rassemblant l'ensemble des apports scientifiques et techniques du projet.

Les études et utilisation de process innovants directement liées aux travaux s'appuient sur le cadre technique des fiches actions des thématiques concernées.

Colloques

L'agence de l'eau participe gratuitement aux colloques qu'elle subventionne. Les actes sont transmis pour relais sur les espaces et les supports numériques de l'agence de l'eau à l'adresse dic@eau-loire-bretagne.fr.

Conditions particulières d'octroi de l'aide

Pour toutes les études

Fourniture d'une synthèse de l'étude de 2 à 3 pages maximum, en plus du rapport final.

Profils de baignade et de vulnérabilité conchylicole ou pêche à pied

Fourniture en version numérique de l'ensemble des produits issus de la réalisation du profil : résultats de campagne de mesures, diagnostic global et plan d'actions, projet cartographique issu du logiciel SIG.

Innovation

Dans le cas de projets innovants, mise en place d'un suivi des performances du dispositif aidé, sur la période fixée par la convention multipartite (maître d'ouvrage, financeurs, constructeur).

Production d'un document de synthèse rassemblant l'ensemble des apports scientifiques et techniques du projet.

Colloques

Transmission d'exemplaire des actes, au moins sur support numérique respectant l'accessibilité numérique, ou à défaut un lien de partage permanent externe. Un bilan de l'opération est communiqué à l'agence de l'eau (nombre de participants, retombées dans la presse...).

